

PRÉSENTÉ

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUE
SUR L'ENVIRONNEMENT

CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA
PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

PAR



SYNDICAT DE LA RELÈVE AGRICOLE DE L'ESTRIE

LE 24 MARS 2003

Le Syndicat de la relève agricole de l'Estrie (SYRAE) est un regroupement de jeunes intéressés à l'agriculture. Notre but est de s'assurer que l'agriculture demeure accessible aux jeunes qui voudront en vivre. Formé il y a plus de 20 ans déjà, le SYRAE est affilié à la Fédération de l'UPA-Estrie et à la Fédération de la relève agricole du Québec, afin de faire valoir ses idées au monde agricole. C'est pourquoi nous tenons à dire notre opinion sur le sujet, car nous devons vivre avec les décisions qui seront prises.

Étant un groupe de jeunes qui veulent s'établir dans les prochaines années, il nous apparaît essentiel de commencer notre présentation par l'accès à la profession. Pouvoir devenir propriétaire de sa production agricole aujourd'hui n'est pas chose simple. Plusieurs facteurs limitent l'accès à la profession. Il y a, en autres, le manque de capital de risque. Ce manque est accentué par les normes environnementales qui exercent une pression à la hausse sur le prix des terres ainsi qu'une augmentation des investissements au démarrage d'une nouvelle entreprise. Plus il y aura de normes, plus nous augmentons les difficultés pour l'établissement des jeunes de la relève, entraînant du même coup une concentration des entreprises. De plus, la diminution du nombre de fermes entraîne une diminution du nombre d'entreprises aptes à recevoir un établissement. Sans négliger l'environnement, nous devons voir à limiter les effets négatifs de ces nouvelles normes sur l'établissement de la relève. L'une de ces mesures pourrait être l'admissibilité des jeunes en démarrage au programme Prime-Vert du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Ceci aiderait au besoin en capitaux en lien avec les investissements environnementaux.

Nous souhaitons aussi une diminution et une simplification de toute la paperasserie de contrôle. Ce que nous appelons paperasserie de contrôle, c'est tout ce que le producteur doit remplir pour indiquer à un responsable quelconque qu'il est conforme ; ce qui comporte une charge de travail ou une dépense de plus pour les producteurs.

Des exemples de paperasserie sont : les plans agroenvironnementaux de fertilisation, les différentes normes de qualité comme HACCEP, et prochainement l'identification nationale. Bien que parfois nécessaires, ces contrôles ne sont pas assez pratiques, concrets et quelquefois même inutiles pour le producteur. Pour plusieurs, c'est du travail supplémentaire qui ne rapporte pas plus en bout de ligne. Ça prend des actions concrètes et utiles qui vont servir aux producteurs, comme la gestion des fumiers par entreprise. N'oubliez pas que les producteurs seront les premiers à payer le prix d'un environnement pollué, car ils en vivent. Dans ce sens, que l'on instaure des règles ou des limites qu'il ne faut pas dépasser, c'est normal, mais laissez les producteurs choisir la façon dont ils voudront s'en occuper. Donnez leur la possibilité de choisir comment ils veulent le régler.

De cette façon, nous aurons l'avantage de garder plusieurs modèles d'entreprises; biologique ou conventionnelle, petite ou grosse, intégrée ou indépendante. Il est important que les producteurs et la relève surtout, aient le choix du type d'entreprise dans lequel ils veulent évoluer ainsi que le pouvoir changer en cours de route. Ce qui est le plus important, c'est que la production demeure la propriété de la collectivité. C'est-à-dire de ne pas se retrouver avec un nombre restreint de producteurs propriétaires de la majorité des productions.

L'autre point que nous voulons aborder est la cohabitation en milieu agricole. Nous croyons que la cohabitation est un des enjeux majeurs de la problématique de la production porcine. C'est une production qui fait sentir sa présence plus que plusieurs autres productions. C'est la raison principale de l'intolérance de la population face à cette production. Notre affirmation vient du fait que la production porcine n'est pas la seule production animale qui fait des déjections et qui peut avoir un impact sur l'environnement. Pourtant, la commission ne porte que sur ça. Avec l'étalement urbain et le retour de plusieurs citoyens en territoire rural, on assiste à l'effacement de barrière entre les producteurs agricole et les citoyens. Parfois la simple présence d'un boisé entre la ville et la campagne ou la distance entre les deux empêchaient les odeurs de déranger autant de gens.

De plus, la diminution de la population agricole a pour effet de réduire le nombre de contacts des gens avec les agriculteurs. C'est surprenant de voir à quel point plusieurs personnes sont ignorantes de ce qui se passe en agriculture. Quand t'es obligé d'expliquer à quelqu'un que du jambon ça vient du porc ou que non je n'habite pas dans l'étable, on a une méchante marge à combler. Et c'est le genre d'exemples rencontrés fréquemment. Pis on ne peut pas se fier aux médias en quête de sensationnalisme pour être une bonne source d'information, complète et objective de l'agriculture. Pourquoi n'y a-t-il pas de journalistes télévisuels spécialisés en agriculture, comme en politique ou en économie? Quand on entend parler d'agriculture aux informations, c'est pour dénoncer un problème quelconque et c'est un fait divers. Prenons par exemple, le film Bacon; ce n'est pas une présentation objective de la production porcine, de plus, il ne laisse pas aux téléspectateurs le choix de juger. C'est un jugement qui leur est présenté, et sans appel. La cohabitation, ou bon voisinage, c'est le résultat d'une bonne connaissance de l'autre et de la tolérance des deux parties. Il n'y a pas une loi qui peut équivaloir à l'éducation et au gros bon sens : du savoir-vivre SVP.

Le gros bon sens exige aussi des normes égales pour tous. S'il est important que les déjections animales soient contrôlées afin d'éviter leur propagation dans les cours d'eau, il est important qu'il en soit de même pour tous : producteurs agricoles, municipalités et industries. Car je vous fais remarquer, qu'en production agricole on parle de pollution diffuse, la ponctuelle étant pratiquement réglée, alors que lorsque qu'il s'agit des déversements des égouts dans les cours d'eaux, c'est de la pollution ponctuelle et facilement repérable. Dans le même sens, puisque l'environnement profite à tous, et pour améliorer la cohabitation entre les producteurs et ses voisins non agricoles, pourquoi ne pas mettre une taxe sur les produits agroalimentaires dont les fonds iraient directement pour aider les producteurs à payer une partie des investissements qui peuvent aider à la diminution des odeurs (ex. toits sur les fosses à fumier) et de la pollution agricole.

Comme dernier point, nous aimerions aborder les exportations. On entend souvent l'expression qu'il ne faut pas polluer notre territoire dans le but de faire de l'exportation et nous sommes d'accord avec cela. Dans un cadre où l'environnement est respecté, il est intéressant de considérer la valeur économique de la production (emplois, taxes, etc.). Par ailleurs, il est important que la valeur économique de nos exportations soit égale ou supérieure à celle de nos importations, car il est primordial qu'un pays ou une province soit capable d'être autonome pour son alimentation. Dans le cas contraire, il ou elle est vulnérable.

En clair, c'est en concertation et avec du gros bon sens que devront fixer les limites à ne pas dépasser en matière d'agroenvironnement. L'État peut proposer des solutions et en favoriser, à l'aide de subventions, mais c'est aux producteurs de choisir de quelle façon ils veulent s'y conformer. Les plus belles réalisations du monde agricole ont été faites par les producteurs agricoles eux-mêmes. Il est important que les solutions viennent du milieu agricole, car c'est de cette façon que la sensibilisation sera la plus efficace et bénéfique à long terme. C'est à eux de régler le problème, mais ça prend du soutien. On peut les soutenir de plusieurs façons : en donnant de la formation et des services-conseils et en accordant des subventions. Il faut voir à ce que la relève puisse prendre sa place son tour venu et à garder un bon nombre de fermes viables et diversifiées un peu partout dans la province. Tant qu'au moratoire, l'inertie n'est pas précurseur du changement. Donc, de conserver le moratoire n'améliorera pas la situation.

Merci pour l'attention que vous nous avez portée.

Mario Bourgoïn, président
Alain Pinard, vice-président

Syndicat de la relève agricole de l'Estrie

4300, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A6
Téléphone (819) 346-8905
Télécopie (819) 346-2533
Courriel estrie@upa.qc.ca